

FICHE 11 : RISQUE « POLLUTION DES EAUX »

DÉFINITION :

La pollution de l'eau peut concerner les eaux superficielles (rivières, plans d'eau) et les eaux souterraines. Elle a pour origines principales, l'activité humaine, les industries, l'agriculture et les décharges de déchets domestiques et industriels. La consommation d'une eau impropre à la consommation peut entraîner des conséquences sur la santé des personnes (diarrhées, vomissements, dysfonctionnement des reins,...).

LOCALISATION :

L'ensemble de la commune peut être concerné par la pollution de l'eau de consommation humaine (réservoirs d'eau potable, puits, nappes phréatiques) et la pollution des eaux de surface (ruisseaux, rivières)

CONSIGNES À DONNER :



AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Avoir une réserve d'eau en bouteille• Prendre connaissance des risques liés aux intoxications par l'eau du robinet (intoxication au plomb, virus, bactéries...)
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Signaler aux autorités la présence d'une eau ayant un goût, un aspect ou une couleur anormale• Ne pas se baigner dans la rivière, les ruisseaux <p><u>Réseau Eau potable :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Ne pas continuer à boire l'eau qui vous semble suspecte• Contacter VEOLIA au 09 69 32 34 58• Baliser et signaler la zone impactée
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Se renseigner sur les zones de ravitaillement d'eau potable (bouteille)• Attendre le feu vert des autorités avant de boire l'eau du robinet